

**Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 490 000 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, équipements divers et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale.**

**Préambule**

En application des directives du Conseil administratif en matière de gestion financière, les besoins en équipements formulés par les services de l'administration municipale lors de l'élaboration du projet de budget annuel font l'objet d'une demande de crédit extraordinaire au Conseil municipal dont la présentation est à la charge du Service des achats.

Afin d'uniformiser la procédure budgétaire, le Conseil administratif a décidé d'appliquer la même procédure aux demandes exceptionnelles des services. Il a également pris la décision de supprimer du budget de fonctionnement, toute demande de renouvellement ou d'acquisition dont les coûts d'acquisition sont supérieurs à Frs 10'000.-.

**Justifications**

*Autorités – Administration centrale*

000204          Information et communication          250'000.-

Dans le cadre de sa politique de communication, le Conseil administratif se fixait comme objectif, en mai 1997, d'élaborer, à moyen terme, une nouvelle ligne graphique "Ville de Genève" (Rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 2000-2001 – 28 mai 1997).

Le 17 mai 2000, le Conseil administratif a chargé MM. A. Vaissade et M. Tornare, Conseillers administratifs, en s'associant la collaboration des responsables de l'entité Information et communication et du Service des achats, de lui soumettre des propositions en vue de l'adoption d'une nouvelle présentation du papier à lettres, documents et publications de la Ville de Genève.

Le coût de cette opération comprend la fixation d'un cahier des charges, l'état des lieux et l'analyse des besoins de l'institution "Ville de Genève", l'organisation d'un appel d'offres et l'application du nouveau concept graphique à l'ensemble des supports utilisés par la Ville de Genève (papier à lettres, cartes de visite, documents et publications officielles, signalétique, sites web, arcades, affichages, création d'un manuel de normes graphiques, etc.).

*Département des finances et de l'administration générale*

1007          Service des achats          51'000.-

Afin de préserver l'environnement, le Conseil administratif entend généraliser la pratique de la récupération du papier dans l'administration municipale, pratique instaurée depuis quelques temps déjà, dans quelques services. A cet effet, il est indispensable d'acheter une soixantaine de containers de grande capacité, ainsi qu'environ 600 bacs de récupération solides et facilement identifiables.

Le projet, étudié par la direction du Département des constructions et de la voirie ainsi que par le Service de l'énergie, sera mis en place dans l'administration par le Service des achats, avec la collaboration de l'ensemble des responsables des services.

#### *Département des affaires culturelles*

3201            Conservatoire et Jardin botaniques            43'000.-

1 lyophilisateur et 1 caméra vidéo numérique pour microscope

Le lyophilisateur permet de traiter les substances et organismes vivants thermo-sensibles, afin d'en assurer la conservation à long terme, sans perte de leurs propriétés ni de leurs capacités. Il est utilisé par le secteur de la graineterie et le laboratoire de culture et d'expérimentation. Il permet une dessiccation contrôlée des semences pour les espèces rares en Suisse et en Europe ou rapportées de missions tropicales et d'ailleurs, afin de constituer des lots de semences en vue de leur conservation à long terme, dans la banque de semences des C.J.B.

Il permettra de conserver le patrimoine génétique suisse et autre, et d'effectuer des cultures en vue de la réintroduction d'espèces disparues dans leur milieu naturel.

Toujours plus, de nos jours, le transfert de connaissances est lié à la publication d'images et d'illustrations qui se doivent d'être de haute qualité. En cryptogamie, les objets à photographier sont très petits et il est difficile de faire des photos alliant une bonne profondeur de champ à un éclairage optimal. Le système proposé est constitué d'une caméra électronique reliée à un programme informatique permettant de faire plusieurs photos à différentes profondeurs de champ. Ces dernières sont finalement réunies en une seule image par l'ordinateur. Il permet justement d'obtenir des photographies de petits objets (la caméra est montées sur une loupe binoculaire) dont la profondeur de champs est optimale et la luminosité excellente.

3204            Muséum d'histoire naturelle            13'000.-

1 appareil de photo numérique destiné à la prise de vue scientifique. Il amènera une économie dans l'achat de pellicules (dias, photos papier). Outre cela, cet appareil peut être branché sur ordinateur et les prises de vue seront directement incorporées dans les différentes bases de données, ou travaillées avec des logiciels graphiques.

#### *Département des sports et de la sécurité*

4002            Service des sports            168'000.-

Acquisition d'une broyeuse (15'000.-)

Afin de broyer les 35 tonnes annuelles de branchages en vue d'une réutilisation de la matière pour l'entretien des massifs et des plantations gérées par le Service des sports, il est nécessaire d'acquérir une broyeuse.

Cet appareil permet le traitement de tous résidus et déchets végétaux tels que terreaux, fumiers, fleurs, gazons, feuilles, branchages, cartons et matériaux d'emballage.

Remplacement d'une presse à briquettes (16'000.-)

L'ancienne installation ne correspond plus aux nouvelles normes sur la santé des personnes, car il y a beaucoup trop de poussière en suspension dans l'air, lors des déplacements de conteneurs de récupération.

En remplacement du système actuel de récupération des copeaux de bois de l'atelier de menuiserie dans le local actuel réservé aux divers chargements de suie et copeaux, le nouveau système prévu est propre et de surcroît, il permettra la réutilisation des déchets pour en faire un produit de chauffage qui pourra être vendu avec les déchets de bois inutilisables.

Acquisition d'un système de surveillance vidéo (30'000.-)

Surveillance vidéo des accès aux vestiaires des tribunes de Champel et des couloirs vestiaires du Pavillon.

Compte tenu des vols avec effraction toujours plus fréquents et la nécessité de sécuriser les installations, le matériel qui sera acquis pourra être déplacé dans les bâtiments de Champel, que ce soit au stade ou au pavillon.

Le matériel se compose d'un récepteur audio et vidéo avec une antenne fixe, un magnétoscope, une carte d'analyse d'image et un moniteur LCD couleur.

Acquisition de fauteuils relax (14'000.-)

Les fauteuils relax en service à la piscine de Varembe ont été acquis en 1992. Ils sont, en majeure partie, cassés et usagés.

Ils convient d'en acquérir de nouveaux afin de remplacer les anciens. La durée de vie prévisible de ces 50 fauteuils relax en polyester blanc de forme anatomique, est de 10 ans.

Remplacement d'un balai ramasseur tracté (13'000.-)

Ramassant les déchets d'herbe après la tonte sur l'ensemble des terrains de football, de rugby, etc. du centre sportif de Vessy (quelque 17 hectares de gazon), le matériel actuel, attelé à un tracteur, est si fortement engagé, qu'il est usé.

Durant l'année 1999, il a montré un nombre croissant de signes de faiblesse, les roulements, les balais, mais aussi la carrosserie subissent l'atteinte des années.

Remplacement d'une régie de sonorisation (20'000.-)

Il s'agit de la cinquième étape de remise à niveau du parc de matériel de sonorisation mobile du Service des sports, destinée à assurer la permanence de cette prestation.

En effet, le Service des sports réalise la sonorisation de nombreuses manifestations sportives, ce que peu d'organiseurs sont en mesure d'assurer.

Pour la tranche 2001, la priorité porte sur le remplacement d'une régie de mixage vétuste, souffrant de pannes intempestives qui mettent en péril le bon déroulement des manifestations. En effet, sans cette pièce maîtresse qui coordonne, mélange et distribue toutes les sources sonores vers les amplificateurs de puissance alimentant les divers haut-parleurs, on ne peut plus parler de sonorisation professionnelle.

Complément surveillance vidéo Vessy (30'000.-)

La nécessité d'une télésurveillance de tous les terrains de jeu de Vessy, des cheminements et du parking voisin est apparue indispensable, surtout après la création/rénovation de deux terrains de football en stabilisé et l'éclairage étendu à sept terrains au total. La fréquentation du centre sportif a d'un seul coup augmenté du fait de l'éclairage, alors que le personnel de surveillance est resté le même.

Grâce à l'extension de la surveillance vidéo, il sera possible de contrôler les présences ou absences sur les terrains, ce qui est indispensable à une bonne exploitation et contribue à sécuriser les usagers.

Techniquement, l'installation consiste en une caméra montée sur un mât du terrain de football No 3 et une autre sur la toiture du bâtiment du centre sportif. Un système électronique gère les quatre caméras sur un seul écran et un dispositif conjoint pilote lesdites caméras. Avec ces deux nouvelles caméras venant s'ajouter aux deux caméras existantes des tennis, on pourra surveiller l'ensemble de la parcelle. Notons que les câbles nécessaires aux transmissions des signaux vidéo ont déjà été posés, dans le cadre du chantier en 1999-2000.

Connexions des 4 mâts éclairage Varembe (30'000.-)

L'installation électrique de deux des quatre mâts d'éclairage du terrain principal A est satisfaisante, selon les normes actuelles en la matière. Par contre, celle des deux autres mâts de ce terrain, ainsi que celle des deux mâts du terrain synthétique et de la zone d'athlétisme sont périmées, en mauvais état et souffrent de pannes produisant des courts-circuits.

Actuellement les projecteurs de la herse sont raccordés au réseau par l'intermédiaire de gros connecteurs multi-pôles détériorés qui chauffent et finissent par brûler, d'où l'apparition de courts-circuits. Cette situation pourrait sous peu provoquer une mise en demeure de la part de l'Inspection du courant fort, ce qu'il convient d'éviter en prenant à temps les dispositions nécessaires.

Les gros connecteurs multi-pôles doivent être remplacés par des câbles méplats directement raccordés, des projecteurs à l'armoire électrique. Ces câbles spéciaux seront fixés sur de petits chariots

coulissants le long de rails fixés aux mâts. C'est la solution qui a été adoptée sur les deux mâts déjà rénovés.

4003            Service d'incendie et secours (SIS)            43'000.-

Acquisition d'un tire-fort 4 tonnes à moteur (13'000.-)

Afin de palier au manque chronique d'effectif et d'alléger, tant que faire se peut, la charge physique des intervenants (pionniers lourds du service), il est nécessaire d'acquérir ce matériel pionnier de sauvetage.

Il permettra d'accélérer les procédures aussi bien sur le terrain qu'avec la grue et les pionniers lourds. Il sera particulièrement utile lors de sauvetages de personnes.

Acquisition d'un moniteur défibrillateur multi-paramètres ZOLL (30'000.-)

Le moniteur-défibrillateur est un appareil qui fait partie des équipements minimum fixés par des directives du règlement d'application de la loi K1 10 pour qu'un véhicule puisse fonctionner en tant qu'ambulance.

La nouvelle génération de l'appareil choisi garanti la pérennité de sa validité, même si les directives du médecin cantonal devaient, à l'avenir, exiger un appareil moniteur-défibrillateur semi-automatique.

Remplacement, à raison d'un objet par année, du matériel lié au travail d'ambulancier.

400700            Service des agents de ville et du domaine public            168'000.-

Acquisition de cadenas magnétique (105'000.-)

Remplacement de tous les cadenas fermant les chaînes des zones et voies piétonnes en Ville de Genève, par l'acquisition de cadenas magnétiques, selon décision du Conseil administratif du 20 septembre 2000.

Activité VIDEO (63'000.-)

L'acquisition et le renouvellement de matériel est justifiée par la mission confiée au Service des agents de ville et du domaine public. La mission pour laquelle l'octroi de ce budget est nécessaire, couvre les missions suivantes :

- Support pour la formation des écoles et cours de formation continue;
- Enregistrement d'événements (incendies, accidents, manifestations, etc.);
- L'archivage d'émissions télévisées.

*Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement*

5007            Service social            450'000.-

Par le passé, la réponse aux besoins du Service social était assurée par une dotation annuelle prévue dans le cadre du budget de

fonctionnement. Afin d'uniformiser les procédures, la présente demande remplace la dotation annuelle prévue initialement dans ledit budget de fonctionnement.

- Aspect légal

La loi sur l'aide à domicile (K12) du 16 février 1992, amendée le 10 mars de la même année, prévoit dans l'article 5 du chapitre II les compétences communales comme suit : "Les communes mettent à disposition et entretiennent gratuitement les locaux et le mobilier nécessaires aux services publics et privés d'aide à domicile".

- Secteurs socio-sanitaires

L'arrêté du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique du 1<sup>er</sup> novembre 1993, à l'article 1, divise le canton de Genève en 22 secteurs socio-sanitaires. Le territoire de la Ville de Genève est concerné de la manière suivante :

...;  
secteur 14 : Genève-Pâquis;  
secteur 15 : Genève-Grottes;  
secteur 16 : Genève-Petit-Saconnex-Servette;  
secteur 17 : Genève-Saint-Jean;  
secteur 19 : Genève-Jonction;  
secteur 20 : Genève-Centre-Plainpalais;  
secteur 21 : Genève-Champel;  
secteur 22 : Genève-Eaux-Vives.

- Subventionnement

Le même arrêté définit la notion de subvention ainsi :

*Art. 3 – Subvention*

<sup>1</sup> *Peuvent être mis au bénéfice de subvention, dans les limites du programme-cadre :*

- a) *la construction des locaux;*
- b) *la location des locaux;*
- c) *l'aménagement et l'équipement d'exploitation du centre de secteur.*

- Attribution

500700 Direction du service social (30'000.-)

Acquisition de différents mobiliers et équipements spécifiques pour les locaux de la rue Dizerens 25.

500750 Exploitation des centre sociaux (320'000.-)

### CENTRE D'ACTION SOCIALE ET DE SANTE

Récapitulatif des demandes d'équipement pour postes complémentaires

CASS	FSASD Unité aide et soins		HG Unité sociale	TOTAL
	Nombre équipes pluridisciplinaires	Nombre de postes	Nombre de Poste	
Champel	1	3		3
Eaux-Vives	3	6	1	7
Grottes	2	4	1	5
Jonction	2	4		4
Pâquis	2	3	1	4
Plainpalais	3	6		6
St-Jean	2	5	1	6
Servette	2	6		6
Total		37	4	41

Sources : document FSAD du 16.03.2000  
document HG du 27.02.2000

Les éléments suivants composent un poste de travail :

- 1 bureau;
- 1 corps de bureau sur roulettes pour dossiers suspendus;
- 1 corps de bureau sur roulettes avec 3 tiroirs A6;
- 2 meubles "classeurs", dotés de 3 tiroirs A4 chacun;
- 1 armoire haute, porte à battants, 4 rayons;
- 1 chaise de dactylo avec accoudoirs, piétement noir, roulettes en caoutchouc;
- 3 chaises visiteurs sans accoudoirs, pieds et coquilles noirs, revêtement en tissu;
- 1 table ronde de 80 cm. de diamètre;
- 1 lampe Sylvania;
- 1 panneau d'affichage 60 x 100 cm.;
- 1 table pour ordinateur SIS Sitem 11;
- 1 tablette pour terminal Sisplate 1;
- 1 poubelle.

500755          Exploitation des clubs d'aînés (100'000.-)

Remplacement de 80 sièges et 10 tables, acquisition d'équipements spécifiques pour les clubs ci-après :

- Rue de l'Avenir 34;
- Rue des Minoteries 3;
- Rte de Malagnou 41;
- Rue J.C. Amat 6.

500300          Service des écoles et institutions pour l'enfance  
25'000.-

Acquisition d'une chambre froide réfrigération / congélation pour la cuisine scolaire des Eaux-Vives.

Dans le cadre de la rénovation progressive de cette cuisine, le Service des écoles a, à ce jour, remplacé la marmite basculante, la sauteuse, la laverie, le piano (grande cuisinière à 6 plaques et armoires chauffantes à chaque extrémité).

En ce qui concerne le froid, la cuisine scolaire des Eaux-Vives est actuellement équipée d'un groupe de réfrigération composé de trois éléments, chacun d'environ 500 litres. Il s'agit d'un équipement professionnel, en inox, âgé d'environ 20 ans et qui montre des signes évidents d'épuisement.

Le remplacement prévu est l'implantation d'une chambre froide avec un compartiment congélation et un compartiment réfrigération.

Ce nouveau dispositif présente les avantages suivants : plus grande capacité, possibilité de profiter des "actions" sur les prix d'achats des aliments grâce à la congélation, amélioration du confort de travail pour la cuisinière et son aide du fait que le groupe de production de froid ne se trouvera plus dans la cuisine (moins de bruit et de chaleur).

500400          Service des espaces verts et de l'environnement  
198'000.-

Acquisition d'un container climatisé pour le stockage de certaines fleurs coupées des établissements horticoles de Beaulieu et des Bornaches (43'000.-)

Remplacement des mouvements et aiguilles de l'Horloge fleurie (30'000.-)

Les mouvements et les aiguilles de l'Horloge fleurie, soumis à de nombreux actes de vandalisme sont bientôt hors d'usage. Il convient de prévoir leur remplacement.

Remplacement de la stériliseuse mobile pour les massifs de fleurs (40'000.-)

La stériliseuse actuelle est ancienne et particulièrement usée.

Acquisition d'une tondeuse rotative Grillo (30'000.-)

La tondeuse Bunton, fonctionnant depuis 1993 à La Perle-du-Lac et au Parc Barton, compte plus de 3'000 heures de travail et doit être remplacée.

Acquisition d'une broyeuse à bois (55'000.-)

La broyeuse à bois de l'équipe d'élagage (bûcherons) comptabilise depuis 1986 plus de 1'800 heures de travail. Son remplacement est indispensable.

500600 Service des pompes funèbres et cimetières 81'000.-

Acquisition d'une tondeuse frontale (16'000.-)

Plusieurs quartiers ont été engazonnés dans les différents cimetières, provoquant une surface supplémentaire à entretenir.

Acquisition d'un rouleau compacteur – Châtelaine (25'000.-)

Il s'agit du remplacement d'un rouleau compacteur Steck, acquis dans les années 70 et dont les frais de réparations sont devenus très élevés.

Acquisition d'un transporteur communal (40'000.-)

Remplacement d'un dumper Carbofer DR 500, acquis en 1988.

## Récapitulation financière

- par type d'équipement

Services	Equipements fixes (D)	Mobilier (F)	Machines, matériel (G)	Etudes (J)
Information et communication				250'000
Achats			51'000	
Conservatoire et Jardin botaniques			43'000	
Muséum d'histoire naturelle			13'000	
Sports	30'000	14'000	124'000	
Incendie et secours	13'000		30'000	
Agents de ville et domaine public			168'000	
Social		450'000		
Ecole et institutions pour l'enfance	25'000			
Espaces verts et environnement	43'000		155'000	
Pompes funèbres et cimetières			81'000	

Totaux par rubrique	111'000	464'000	665'000	250'000
---------------------	---------	---------	---------	---------

Total général 1'490'000

- par département

Départements	Montant
Autorités – Administration centrale	250'000
Finances et administration générale	51'000
Affaires culturelles	56'000
Sports et sécurité	379'000
Affaires sociales, écoles et environnement	754'000

Total général 1'490'000

### **Plan financier quadriennal (PFQ)**

Ces projets ne figurent pas au programme d'investissements quadriennal 2001 – 2004.

### **Maintenance des équipements**

L'entretien (préventif et curatif) de l'ensemble des équipements compris dans la présente demande de crédit est à la charge et sous la responsabilité des services bénéficiaires, sous réserve des équipements dont la compétence a été attribuée à un service précis.

### **Budget prévisionnel d'exploitation**

Les acquisitions prévues n'entraînent aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 5 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités pour (D) les équipements fixes, 8 annuités pour (F) le mobilier, 5 annuités pour (G) les machines et le matériel et 4 annuités pour (J) les études, elle atteindra respectivement (D) 14'375.- francs, (F) 71'790.- francs, G 153'600.- francs et (J) 70'500.- francs, soit au total 310'265.- francs.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

*Service gestionnaire :* Service des achats

*Services bénéficiaires :* Contrôle financier  
 Secrétariat général du Conseil administratif  
 Secrétariat du Conseil municipal  
 Service des ressources humaines  
 Direction des systèmes d'information  
 Service des achats  
 Direction des finances  
 Contrôle de gestion  
 Service des assurances  
 Comptabilité générale et budget  
 Caisse municipale  
 Taxe professionnelle communale

Gérance immobilière municipale  
Présidence et secrétariat du département  
de l'aménagement, des constructions et de  
la voirie  
Fond municipal d'art contemporain  
Division de l'aménagement et des  
constructions  
Service d'urbanisme  
Service administration et opération  
foncière  
Service d'architecture  
Service d'aménagement urbain et éclairage  
public  
Service des bâtiments  
Service de l'énergie  
Division de la voirie  
Service logistique et technique  
Service études et constructions  
Service entretien du domaine public  
Service levée des résidus ménagers et  
nettoyement du domaine public  
Présidence et secrétariat du département  
des affaires culturelles  
Division art et culture  
Service de la promotion culturelle  
Conservation du patrimoine architectural  
Service de l'art musical  
Service des arts de la scène  
Bibliothèque publique et universitaire  
Bibliothèque musicale  
Bibliothèques et discothèques municipales  
Musée d'art et d'histoire  
Musée Ariana  
Bibliothèque d'art et d'archéologie  
Musée d'histoire des sciences  
Centre d'iconographie genevoise  
Cabinet des estampes  
Musée d'horlogerie  
Musée Rath  
Maison Tavel  
Musée d'ethnographie  
Muséum d'histoire naturelle  
Conservatoire et Jardin botaniques  
Présidence, direction et secrétariat du  
département des sports et de la sécurité  
Service des sports  
Service d'incendie et de secours  
Service d'assistance et de protection de la  
population  
Service des agents de ville et du domaine  
public  
Présidence et secrétariat du département  
des affaires sociales, des écoles et de  
l'environnement  
Service social  
Service des écoles et institutions pour  
l'enfance  
Délégation à la petite enfance  
Délégation à la jeunesse  
Service des espaces verts et de

l'environnement  
Office de l'état civil  
Service des pompes funèbres et cimetières

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

*PROJET D'ARRETE I*

Le Conseil municipal, vu l'article 30, lettre c) de la Loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête*

*Article premier.* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 111 000 francs destiné à l'acquisition d'équipements fixes pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 111 000 francs.

*Art. 3.* - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2011.

*PROJET D'ARRETE II*

Le Conseil municipal, vu l'article 30, lettre c) de la Loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête*

*Article premier.* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 464 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 464 000 francs.

*Art. 3.* - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et

amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2009.

#### *PROJET D'ARRETE III*

Le Conseil municipal, vu l'article 30, lettre c) de la Loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête*

*Article premier.* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 665 000 francs destiné à l'acquisition de machines et de matériel pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 665 000 francs.

*Art. 3.* - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2006.

#### *PROJET D'ARRETE IV*

Le Conseil municipal, vu l'article 30, lettre c) de la Loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête*

*Article premier.* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à la réalisation d'une étude pour l'administration municipale.

*Art. 2.* - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

*Art. 3.* - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2005.